

République française
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Thonon- Les- Bains
Commune de CERVENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS

Délibération
N°2022-50

Nombre de conseillers en exercice :	13	VOTE : pour :	10
Présents :	10	contre :	00
Absents :	03	abstentions :	00
Procurations :	00		
Votants :	10		
Corum :	07		
Date de la convocation : 15/09/2022 Secrétaire de séance : Michèle CALLENDRIER			

SEANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2022 à 20 H

L'an deux mil vingt-deux le 19 septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

PRESENTS : CALLENDRIER Michèle/ CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie/ KELLER Sophie / LEYDIER Serge/ MASSON Thibault / NOEL Ruta/ PROFFIT Thierry / THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

ABSENTS EXCUSES : CHATEAU Baptiste /FAVRAT Florent/ SANDRAL Linda

OBJET : Amortissement de l'Attribution de Compensation en Investissement (ACI) de Thonon Agglomération – Fixation d'une durée d'amortissement et neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'ACI.

VU l'article L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015,

VU le rapport de la CLECT du 12 octobre 2021,

VU la délibération de Thonon Agglomération du 29 mars 2022 fixant le montant des Attributions de Compensations définitives et décidant la mise en œuvre d'Attributions de Compensations d'Investissement,

Expose :

Madame/Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'instruction budgétaire et comptable M14 a créé au 1^{er} janvier 2018 une imputation spécifique (compte 2046) pour la comptabilisation des Attributions de Compensation d'Investissement.

Il s'agit des dépenses versées à Thonon Agglomération par suite du transfert des compétences Eaux pluviales et Défense incendie pour la part correspondant à l'investissement.

Rappelons que ce dispositif des ACI permet de préserver l'épargne brute et la capacité de désendettement des Communes en permettant l'imputation en section d'investissement (en subvention d'équipement) des dépenses d'équipement transférées à l'Agglomération.

L'instruction prévoit également que les subventions d'équipement versées, imputées sur les comptes 204, doivent faire l'objet d'un amortissement.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la durée d'amortissement des attributions de compensation d'investissement (compte 2046).

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir la durée d'amortissement suivante :

2046 – Attribution de Compensation d'Investissement : 1 an

Le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 prévoit que ces amortissements peuvent être

neutralisés par des écritures d'ordre budgétaire. Opter pour cette neutralisation permet d'émettre une recette au compte 7768 et une dépense au compte 198.

Les impacts budgétaires seront les suivants :

- Année N du versement de la subvention d'équipement :

Dépense d'investissement au compte 2046

- Année N+1 amortissements et neutralisation pour le montant total versé en N :

DF compte 6811	RF compte 7768
DI compte 198	RI compte 28046

La subvention sera totalement amortie en N+1 et sera sortie de l'inventaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

D'approuver :

- la fixation de la durée d'amortissement de l'Attribution de Compensation d'Investissement (ACI) sur un an (compte 2046),
- la mise en œuvre à compter du budget 2023 du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'Attribution de Compensation d'Investissement (ACI).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité et avec effet immédiat :

⇒ APPROUVE :

- La fixation de la durée d'amortissement de l'Attribution de Compensation d'Investissement (ACI) sur un an (compte 2046),
- La mise en œuvre à compter du budget 2023 du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'Attribution de Compensation d'Investissement (ACI).

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, written over a blue circular official stamp of the Municipality of Cervens.

Certifié exécutoire

Envoyé en préfecture le 27/09/2022
Reçu en préfecture le 27/09/2022
Affiché le 27/09/2022
ID : 074-217400530-20220919-D202209_50-DE

Le Maire, Gil THOMAS



A handwritten signature in black ink, written over a blue circular official stamp of the Municipality of Cervens. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CERVENS' and '74 (Hte-Savoie)'.